

Délinquance automobile

Chronique du 4 mars 2023

Je vais me pencher aujourd'hui sur la **délinquance automobile**, à partir des documents de la SAAQ¹ portant sur le sujet. Je ferai la différence entre deux types de délinquance :

- La catégorie **délinquance ordinaire** concerne l'omission du port de la ceinture, l'omission de s'immobiliser à un stop, le fait de griller un feu rouge, les excès de vitesse, l'usage du cellulaire au volant et les amendes impayées, toutes infractions contrevenant au **code de sécurité routière**.
- La **délinquance grave** concerne pour sa part l'alcool et les drogues au volant, les courses de rues, certains grands excès de vitesse, mais pas tous, le *car surfing* et toute autre infraction de nature à mettre des vies en danger ou à causer la mort. Il s'agit dans ce cas d'infractions au **code criminel**.

Commençons par une bonne nouvelle

Cette bonne nouvelle, c'est que la délinquance ordinaire est en légère régression, la délinquance grave en très forte régression. En effet, l'analyse sur une période de 25 années, soit de 1994 à 2019, montre que :

- La **délinquance ordinaire** a certes **augmenté de 4 %** (voir annexe), mais dans le contexte, d'une part, de la forte progression du parc automobile et, d'autre part, de l'ajout d'infractions inexistantes en début de période, dont l'usage du cellulaire au volant par exemple. Pour ces raisons, on doit conclure que l'intensité de ce type de délinquance est assurément moindre aujourd'hui qu'il n'était en 1994;
- La **délinquance grave** s'est quant à elle effondrée, **soit 70 % en moins** en 2019 que son niveau de 1994. En tenant compte de l'accroissement du parc automobile, on devrait plutôt parler d'un recul de 85 % environ de ce type de délinquance.

J'ai eu 18 ans en 1973, acmé de la première ère des **muscle cars** autant que de la mortalité routière au Québec (2 209 décès). Je n'ai pas réussi à trouver de statistiques équivalentes à celles produites en annexe couvrant la première moitié des années 1970. Ce que je peux toutefois dire avec certitude, c'est qu'en 1994 la situation en matière de délinquance automobile était déjà incommensurablement meilleure qu'en 1973.

Quand on se penche sur l'accidentologie – nombre et types d'accidents, mortalités et blessures, etc. – on doit prendre en compte l'extraordinaire amélioration des véhicules

¹ François Tardif, Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : **Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier**, janvier 2021 pour l'édition 2010-2019, décembre 2010 pour l'édition 2000-2009, mars 2005 pour l'édition 1994-2003.

autant que de l'intervention d'urgence depuis les années 1970. Par comparaison, la délinquance automobile est un phénomène **100 % culturel**.

Culturel ici dans le sens ce **changement des mentalités**. Changement bien sûr puissamment aidé par nos gouvernements, qui ont sans relâche fait la promotion d'un meilleur sens des responsabilités au volant... et qui n'ont pas craint de hausser le montant des contraventions en conséquence, allant jusqu'à imposer des peines de prison.

Mais pas que :

- Quand ils en sont témoins, la majorité des gens jugent avec sévérité le résidu contemporain des comportements qui étaient quasi généralisés il y a 50 ans :
- Moi qui me suis mis au vélo en première moitié des années 1980, je puis attester que les automobilistes sont immensément plus respectueux aujourd'hui qu'ils l'étaient à cette époque.

Bien sûr, nos forces de police rédigent encore jour après jour 20 constats d'infraction relevant du code criminel, en plus de 2 000 autres relevant du code de la sécurité routière. Et ça, c'est uniquement ceux et celles qui se font attraper : les chiffres réels de la délinquance au volant sont à l'évidence beaucoup plus élevés. Reste qu'individuellement et collectivement, nous avons fait un bout de chemin dans la bonne direction, ce dont nous pouvons à bon droit nous féliciter.

Des hommes et des femmes

Quand j'ai écrit **Le livre Noir de l'automobile**, j'ai pu conclure qu'au milieu des années 1990, uniquement à partir de ma base de données personnelle, que **93 %** de la **délinquance grave** au volant était masculine. J'avais légèrement exagéré :

- Selon les données de la SAAQ, non publiques à l'époque, le taux réel tel qu'attesté par la répartition des infractions au code criminel, était de **92 %** (voir annexe);
- Différence si minime, 1 %, qu'elle m'autorise à reprendre tel quel la conclusion à laquelle j'arrivais alors : « **Pas de doute, ce sont bel et bien d'abord les hommes qui se comportent en irresponsables au volant** » (pp. 79-80).

Il convient ici de rappeler les données que j'exposais dans ma chronique **Motorisation de masse** du 1^e avril 2021 :

	Motorisation des travailleurs (tous âges)		Motorisation des étudiants (seuls 20-24 ans)		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1978	90%	25%	1982	25%	10%
1993	90%	55%	1993	40%	25%
2016	90%	90%	2016	65%	55%

Sources : 1) 1978 et 1993, Enquêtes-ménages STCUM 1978 et 1993, traitement MADITUC, École polytechnique de Montréal, 1993. 2) MADITUC, 1993, utilisant une prévision du MTQ.

Ce petit tableau atteste que l'automobile a d'abord été créée pour les hommes, suivant les valeurs des hommes. Valeurs on ne peut plus flagrantes dans la publicité de l'automobile : puissance, performance, contrôle, sensations, vroum-vroum, prestige, réussite, et autres.

À partir du milieu des années 1970, l'industrie s'est rendu compte qu'elle n'avait plus guère de potentiel de croissance du côté des hommes. L'enjeu devint dès lors la motorisation massive des femmes et des jeunes. La publicité mit de l'avant de nouveaux thèmes visant ces catégories : autonomie, liberté, famille, sécurité. Cela dit, l'essentiel de l'automobile elle-même, puis des VUS qui allaient suivre, autant que des efforts consentis pour en faire la promotion, demeurèrent inchangés, c'est-à-dire que l'on entreprit de vendre aux femmes un instrument conçu pour titiller les instincts masculins.

La publicité ci-contre de la société Nissan prouve à l'envie ce propos : **Mesdames, vivez l'action !**



Comment les femmes allaient-elles réagir ? L'annexe démontre qu'elles ont :

- Augmenté de **50 %** leur **contribution** aux infractions au code de la sécurité routière;
- Et de presque **200 %** celle aux infractions en vertu du code criminel.

La situation est-elle vraiment aussi dramatique que je viens de la faire paraître ? Les statistiques qui viennent d'être présentées réfèrent aux **contributions relatives des hommes et des femmes**. Or, comme on l'a vu plus tôt, les chiffres absolus font état d'une diminution de 70 % de la partie la plus cruciale en termes de sécurité routière, celle relative au code criminel. Ces mêmes chiffres absolus révèlent qu'en fait, les hommes ont réduit de 75 % leur bilan, contre 15 % seulement les femmes.

Évolution en chiffres absolus des infractions routières en vertu du code criminel

	1994	2019	Évolution 1994-2019
Hommes	20 117	5 066	-75%
Femmes	1 806	1 530	-15%

Source : Idem

Mot de la fin

Mesdames, ne me lancez pas la pierre : je ne suis ici que le messenger qui présente noir sur blanc des données produites par cet organisme officiel et au-dessus de tout soupçon qu'est la SAAQ.

Ce qui ne m'empêchera néanmoins pas de commettre une conclusion toute personnelle :

- Messieurs, surtout les jeunes Messieurs, poursuivez sans relâche vos efforts pour devenir de plus en plus responsables au volant d'un véhicule automobile;
- Mesdames, de grâce, résistez à la tentation de la délinquance au volant.

Évolution comparée 1994-2019 du comportement des hommes et des femmes en matière de respect de la réglementation routière

		1994	2019	Évolution 1994-2019
Proportion des titulaires de permis				
	Hommes	54%	52%	
	Femmes	46%	48%	6%
Infractions au code de la sécurité routière				
Ensemble des infractions	Hommes	78%	67%	
	Femmes	22%	33%	49%
Omission du port de la ceinture	Hommes	84%	61%	
	Femmes	16%	39%	148%
Omission d'arrêt à un panneau Stop	Hommes	72%	61%	
	Femmes	28%	39%	37%
Griller un feu rouge	Hommes	79%	69%	
	Femmes	21%	31%	45%
Grands excès de vitesse (2010...)	Hommes		83%	
	Femmes		17%	
Excès de vitesse	Hommes	77%	67%	
	Femmes	23%	33%	46%
Distraction au volant (cellulaire)	Hommes		66%	
	Femmes		34%	
Infractions en vertu du code criminel				
Infractions au code criminel	Hommes	92%	77%	
	Femmes	8%	23%	187%
Alcool ou drogue (95 % du total)	Hommes	92%	77%	
	Femmes	8%	23%	176%
Suspension / Révocation du permis	Hommes	95%	77%	
	Femmes	5%	23%	369%
Général				
Amendes non payées	Hommes	89%	71%	
	Femmes	11%	29%	170%

Source : François Tardif, Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : **Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier**, janvier 2021 pour l'édition 2010-2019, décembre 2010 pour l'édition 2000-2009, mars 2005 pour l'édition 1994-2003.

Note 1 : Les **infractions au code criminel** sont la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues, les courses de rue, le « car surfing », et toute autre infraction de nature à mettre des vies en danger ou à causer la mort.

Note 2 : **Nombre d'infractions, par catégories**

Infractions au code de la sécurité routière	701 100	729 257	4%
Infractions en vertu du code criminel	21 923	6 593	-70%